

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à [Conseil des ministres du 14 juillet 2023](#)

## Affectation sectorielle à des mesures préventives de la cotisation de responsabilisation pour les employeurs de malades de longue durée

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'affectation de la cotisation de responsabilisation due par les employeurs de travailleurs malades de longue durée.

La loi-programme du 27 décembre 2021 prévoit qu'une cotisation de responsabilisation est due par les employeurs qui emploient au moins cinquante travailleurs salariés et qui ont un flux excessif de travailleurs entrant en invalidité.

Les recettes sont destinées à des mesures préventives en matière de santé et de sécurité au travail et/ou des mesures en matière de réinsertion durable des malades de longue durée.

Les partenaires sociaux des commissions paritaires dont relèvent les employeurs qui doivent verser les cotisations et qui conviennent de telles mesures dans le cadre de CCT peuvent disposer de cet argent par le biais de leur fonds de sécurité d'existence pour financer ces mesures.

Le projet d'arrêté royal assure l'implémentation de la loi par les mesures suivantes :

- fixation des modalités de versement de la recette de la cotisation par l'ONSS au Fonds de sécurité d'existence
- élaboration du modèle de rapport que devront remplir les Fonds de sécurité d'existence chargés de gérer la cotisation de responsabilisation qui leur sera versée par l'ONSS conformément à la réglementation
- fixation des modalités de contrôle du respect des conditions et obligations de la loi du 27 décembre 2021 et de l'arrêté royal

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)